

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI 28 MAI 2013 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(20)

- Présidence : M. Pierre-Olivier Nobs
- Présents : 60 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux
- Excusés : Mme Sandra Daguet
Mme Marie-Christine Dorand
M. Jean-François Feyer
Mme Marina Flores
Mme Anne-Sophie Guillaume
M. Benoît Hemmer
M. Vincent Jacquat
Mme Dominique Jordan Perrin
M. Elias Moussa
Mme Christine Müller
Mme Marie-Angèle Poupon
Mme Addei Sidi Nur Manguay
M. Suleyman Sinaci
Mme Isabelle Teufel
M. Rainer Weibel
M. Pascal Wicht
Mme Catherine Agustoni, Secrétaire de Ville
- Absents : M. François Ingold
M. Martin Kuhn
M. Stanislas Rück
M. Frédéric Widmer
- Scrutateurs : M. Jean-Noël Gex
M. René Marty
M. François Miche
Mme Yolande Peisl-Gaillet
Mme Cécile Thiémard
M. Richard Wolf
- Assiste à la séance : -
- Secrétariat : Mme Nathalie Defferrard Crausaz
M. André Pillonel

ooo

Séance du 28 mai 2013

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, ainsi que les membres de l'Administration communale, le public présent dans la tribune et les représentants de la presse. Il constate que la convocation du 6 mai 2013, contenant l'ordre du jour commun des séances des 27 et 28 mai 2013 a été envoyé dans les délais légal et réglementaire (cf. procès-verbal n° 19, pages 2-5). "Y a-t-il des remarques formelles quant à la poursuite de cet ordre du jour ?"

Tel n'est pas le cas.

ooo

1. Communications du Président

Le Président rappelle à ses collègues qu'il y a lieu de déposer leurs propositions, postulats ou questions avant le début des "Divers". Il ajoute que les débats sont enregistrés et qu'il convient de signer la liste des présences.

ooo

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 42 de M. Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 10 autres membres de la Commission de l'Edilité, lui demandant une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires de la Heitera

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 21 mai 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 42 de M. C. Allenspach, ainsi que de 10 autres membres de la Commission de l'Edilité, lui demandant une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires de la Heitera.

Le Service d'urbanisme et d'architecture a sollicité l'avis du bureau d'ingénieurs-conseils Betelec SA, bureau mandataire pour l'école enfantine de la Heitera, afin d'évaluer l'intérêt d'installer des panneaux photovoltaïques sur cette nouvelle école.

Au terme de l'analyse, il est apparu qu'une implantation en toiture sur le bâtiment des salles de sport offrirait une solution plus intéressante que sur la nouvelle école, qui répondrait mieux à la volonté de production photovoltaïque sur l'ensemble du site scolaire de la Heitera. Ces arguments se fondent sur le fait que la surface de toiture est plus importante et du fait qu'il y a beaucoup moins de zones d'ombre sur cette toiture que sur celle de la nouvelle école.

Les travaux à prévoir sur la toiture pour l'installation du photovoltaïque sont les suivants :

Séance du 28 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 42 de M. Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 10 autres membres de la Commission de l'Edilité, lui demandant une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires de la Heitera (suite)

- assainissement de la toiture;
- pose de panneaux photovoltaïques;
- installations de conduites verticales;
- installation d'une cellule supplémentaire dans le tableau existant pour la réinjection du courant produit par le réseau.

Le coût de l'installation et des adaptations nécessaires est estimé à environ 250'000 francs. Le crédit d'ouvrage de l'école enfantine en cours de réalisation ne peut évidemment pas absorber un tel montant.

C'est pourquoi le Conseil communal propose de mandater une étude complémentaire, dans le but d'analyser la pertinence d'une telle installation dans le cadre des nouveaux projets qui pourraient découler de la réactualisation du Plan directeur des écoles."

M. Christoph Allenspach (PS) précise que ce postulat était signé par tous les membres de la Commission de l'Edilité. Il s'agit d'inciter le Conseil communal à avancer sur les dossiers non seulement du photovoltaïque, mais également sur tous ceux qui concernent son plan de l'énergie.

"Je remercie toutefois le Conseil communal de prendre en compte une des quatre toitures de l'école de la Heitera et de mandater un bureau, afin de faire des sondages complémentaires. Je comprends que les délais invoqués pour la réalisation de cette installation sont liés à la réactualisation du plan des écoles. J'aurais aimé avoir plus de précisions à ce sujet."

Le postulat n° 42 est ainsi liquidé.

ooo

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 43 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Jean-Jacques Métrailler (Lib. Ind.), ainsi que de 19 cosignataires, lui demandant d'étudier l'aménagement d'un cheminement piéton entre Monséjour et la Vignettaz

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond au nom du Conseil communal en résumant le rapport ci-après :

"En séance du 21 mai 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 43 de MM. G. Rhally et J.-J. Métrailler, ainsi que de 19 cosignataires, lui demandant d'étudier l'aménagement d'un cheminement piéton entre Monséjour et Vignettaz.

Le Conseil communal estime que ce postulat est bienvenu. Afin de vérifier la faisabilité de cet aménagement, le service de l'Edilité a d'ores et déjà entrepris les démarches suivantes :

1. *Le projet d'un itinéraire aménagé dans la forêt de Monséjour a été élaboré dans le cadre du Plan de gestion des forêts. Un rapport sur l'état de santé de ce secteur boisé recommande toutefois de ne pas intervenir dans la précipitation, afin de permettre au peuplement qui forme ce bosquet urbain de se rétablir d'une trop longue exposition aux agressions engendrées par l'affectation précédente du site.*

De plus, le tracé pressenti nécessite qu'un accord soit passé avec les propriétaires de la parcelle voisine, les Pères blancs, étant pré-

Séance du 28 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 43 de MM. Georges Rhally (DC/VL) et Jean-Jacques Métrailler (Lib. Ind.), ainsi que de 19 cosignataires, lui demandant d'étudier l'aménagement d'un cheminement piéton entre Monséjour et la Vignettaz (suite)

cisé que la Ville de Fribourg a engagé une procédure dans cette perspective.

2. *En effet, dans le cadre du futur aménagement urbain inscrit dans le périmètre du PAD Africanum, secteur qui se situe précisément entre Monséjour et la Vignettaz, une densification de la parcelle dont il est question est aujourd'hui en étude dans le cadre d'un Mandat d'études parallèles (MEP).*

Le cahier des charges de ce mandat intègre, entre autres, la création d'un espace public ou semi-public susceptible de créer le lien dont il est question dans le présent postulat.

L'itinéraire exact du cheminement piéton entre Monséjour et la Vignettaz dépend donc du résultat du MEP mentionné ci-dessus et de la réalisation du projet lauréat qui ressortira de cette procédure."

M. Georges Rhally (DC/VL) répond :

"Je suis ravi de constater que le service de l'Edilité a déjà entrepris ces démarches. Je précise en relation au point 1 que l'inventaire des sites pollués ne recense pas de pollution particulière à cet endroit. Les habitants du chemin de Monséjour n'ont pas été informés, à ma connaissance, qu'ils vivaient dangereusement. Je constate que la mobilité douce devra patienter et que les gamins qui vivent à Monséjour et qui se rendent à la Vignettaz vont continuer à longer l'avenue du Midi, cette artère où l'air est si pur et le trafic automobile si insignifiant. Ne nous précipitons surtout pas."

Le postulat n° 43 est ainsi liquidé.

ooo

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 44 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS), ainsi que de 37 cosignataires, lui demandant la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers indigènes autour des écoles

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 21 mai 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 44 de Mme E. Strozzi et de M. P.-O. Nobs, ainsi que de 37 cosignataires lui demandant la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers indigènes autour des écoles.

Le service des Parcs et Promenades a aménagé, en 2007, un verger comprenant 14 arbres haute-tiges près de l'étang du Jura. Ce verger est composé d'anciennes sortes de pommiers, de pruniers et de poiriers. Il est situé un peu à l'écart des surfaces habituellement utilisées par les usagers, raison pour laquelle il se développe bien et qu'il n'a pas été endommagé par des actes de vandalisme.

Dans le parc de l'école du Jura, juste à côté de la place de jeux, six arbres fruitiers demi-tiges ont été plantés entre 2008 et 2009. L'emplacement est utilisé par les enfants pour des jeux de ballons et le développement des fruitiers en fait les frais. Un arbre a dû être enlevé à

Séance du 28 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 44 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS), ainsi que de 37 cosignataires, lui demandant la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers indigènes autour des écoles (suite)

cause de son mauvais état et des branches très abîmées ont également dû être coupées sur les autres fruitiers.

Ces deux exemples démontrent la volonté d'introduire des fruitiers tant dans les parcs urbains que dans les surfaces vertes entourant les écoles de notre ville. Cependant, il faut avoir la place nécessaire afin qu'ils puissent se développer normalement. La majeure partie des sites scolaires (Botzet, Bourg, Vignettaz, Neigles, Grandes-Rames, Jolimont et en moindre mesure, Schoenberg et Villa Thérèse) n'ont pas suffisamment de terrain à disposition pour y aménager des 'vergers'. Le choix de la grandeur de l'arbre fruitier, haute-tige ou demi-tige (éventuellement des fusseaux), a une grande importance quant à la vulnérabilité de ces derniers. Un arbre demi-tige nécessite certes moins de place et est plus accessible pour les enfants, mais cela incite les écoliers à y grimper. Le choix de sortes robustes ne nécessitant peu ou pas du tout de traitements phytosanitaires est un autre point non négligeable.

Actuellement, plusieurs projets ont le potentiel d'accueillir la plantation d'arbres fruitiers : le parc de Maggenberg, où un verger est prévu ; l'école du Jura où il serait envisageable de créer un jardin didactique 'nature', à réaliser lors des aménagements extérieurs de la DOSF ; dans les alentours de l'école du Schoenberg, une parcelle propriété de la Bourgeoisie, située juste de l'autre côté de la route de la Heitera pourrait recevoir des fruitiers sur une partie de la surface. De plus, la démarche suggérée dans le présent postulat sera régulièrement analysée dans le cadre des projets issus du Plan Directeur des écoles réactualisé.

La question des jardins potagers souffre en partie des mêmes problèmes, surtout en ce qui concerne la place disponible à des endroits peu fréquentés par les écoliers. Toutes les expériences vécues ces dernières années ont clairement démontré que l'intérêt ne dure pas et que, durant la période des vacances estivales, ces petites plantations sont laissées à l'abandon. Le site Internet '<http://jardinons-alecole.org>' traite largement le sujet et est très instructif. Il faut également être conscient que l'aménagement d'un petit potager et la plantation de légumes ne sont qu'une petite partie du travail. Il ne faut pas sous-estimer le temps nécessaire à l'entretien tel que le désherbage, l'arrosage, le binage, le contrôle des ravageurs et maladies cryptogamiques, etc.

C'est pourquoi le Conseil communal estime préférable d'encourager un élément ayant fait son apparition avec le mouvement 'Urbangardening' : une palette en plastique munie d'un cadre en tôle galvanisée remplie de terreaux. Cet élément est transportable avec un camion-grue et, sur place, il peut aisément être déplacé avec un transpalette. La surface de 0,80 x 1,20 m est intéressante et, si besoin, plusieurs éléments peuvent être ajoutés. Cette possibilité sera analysée aux endroits où l'espace manque."

Mme Elena Strozzi (Verts) constate que le message est passé et qu'il faut donner de l'importance aux essences indigènes et si possible fruitières. "Je relève l'aspect didactique auprès des enfants, mais je regrette que cela ne puisse se faire auprès des bâtiments scolaires. Je suis satisfaite du fait que l'idée soit reprise dans le Plan directeur des écoles. J'informe que je déposerai un postulat demandant l'installation de palettes en plastique conformément au concept de jardinage urbain."

Le postulat n° 44 est ainsi liquidé.

Séance du 28 mai 2013

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 45 de Mme Gisela Kilde (DC/VL) et de M. Georges Rhally (DC/VL), ainsi que de 15 cosignataires, lui demandant que pour toute nouvelle construction ou rénovation d'un bâtiment appartenant à la Commune, soit élaboré un concept de recours à des énergies renouvelables

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, synthétise, au nom du conseil communal, le rapport ci-après :

"En séance du 21 mai 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 45 de Mme G. Kilde et de M. G. Rhally, ainsi que de 15 cosignataires, lui demandant que pour toute nouvelle construction ou rénovation d'un bâtiment appartenant à la Commune, soit élaboré un concept de recours à des énergies renouvelables.

Le Conseil communal partage les objectifs des postulants. Les énergies renouvelables ou la cogénération (couplage chaleur-force) sont utilisées à chaque fois que l'occasion se présente et dans la mesure des possibilités financières. Le Conseil communal applique, dans les faits, l'article 5 de la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie qui précise :

Art. 5 Devoirs de l'Etat et des communes

1 Dans l'ensemble de leurs activités législative, administrative et d'exploitation de leurs biens, l'Etat et les communes tiennent compte de la nécessité d'utiliser rationnellement l'énergie, d'en diversifier les sources d'approvisionnement et de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables.

2 Le Conseil d'Etat édicte des prescriptions d'exécution incitant l'Etat et les communes à une politique d'exemplarité en matière de conception énergétique, de consommation d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

3 En particulier, les bâtiments publics neufs ou entièrement rénovés, construits ou subventionnés par l'Etat, doivent, pour autant que les conditions économiques le justifient, satisfaire aux critères énergétiques de labellisation définis par le règlement d'exécution.

4 Pour tous leurs nouveaux bâtiments construits à compter de l'entrée en vigueur de la présente disposition, l'Etat et les communes utilisent des moyens de production de chaleur destinée au chauffage et à l'eau chaude sanitaire neutres du point de vue des émissions de CO2.

5 Si le recours à une production de chaleur neutre en CO2 n'est techniquement, économiquement ou écologiquement pas possible, une compensation équivalente doit être effectuée prioritairement par l'assainissement de la production de chaleur d'un bâtiment existant consommant une énergie fossile ou par des mesures visant à réduire d'autant les besoins de chaleur sur un ou des bâtiments existants.

L'application de la loi par la Ville s'illustre, à titre d'exemple, à l'école du Botzet. Le réseau PLACAD fournit un chauffage à distance et permet une cogénération, ou un couplage chaleur-force (CCF), qui consiste à produire simultanément de l'électricité et de la chaleur. Schématiquement, le couplage chaleur-force fonctionne de la façon suivante : un moteur thermique est raccordé à un alternateur pour produire de l'électricité, laquelle est considérée comme une énergie à haute valeur ajoutée. Les rejets de chaleur du système sont valorisés pour le chauffage de bâtiments. Ce principe s'avère intéressant, car toute l'énergie ne peut pas être totalement transformée en électricité : l'utilisation de la chaleur pour le chauffage permet, par conséquent, d'éviter une perte d'énergie. Dans un contexte encore plus global tel que défini par la nouvelle stratégie énergétique du canton, si l'électricité est produite dans le sens d'alimenter des pompes à chaleur nouvellement installées, avec 1 kWh de gaz introduit dans le CCF il est possible de produire 2 kWh de chaleur, soit un rende-

Séance du 28 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 45 de Mme Gisela Kilde (DC/VL) et de M. Georges Rhally (DC/VL), ainsi que de 15 cosignataires, lui demandant que pour toute nouvelle construction ou rénovation d'un bâtiment appartenant à la Commune, soit élaboré un concept de recours à des énergies renouvelables (suite)

ment global du système de 200 % et une utilisation beaucoup plus efficace de l'énergie fossile.

Il convient, en outre, de mentionner ici la réalisation, de la DOSF, pour laquelle un projet de chauffage à distance (CAD) est d'ores et déjà en cours d'étude. Par ailleurs, l'élaboration de concepts et le recours à des énergies renouvelables pour les nouvelles constructions et transformations seront systématiquement examinés."

Mme Gisela Kilde (DC/VL) se déclare satisfaite de la réponse.

"Je me réjouis de voir les projets futurs."

Le postulat n° 45 est ainsi liquidé.

ooo

16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 46 de M. Pius Odermatt (PS) et de Mmes Marine Jordan (PS) et Marie Angèle Poupon (PS), ainsi que de 32 cosignataires, lui demandant la mise à disposition de places de jeux de type "Robinson"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 21 mai 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 46 de M. P. Odermatt et de Mmes M. Jordan et M.-A. Poupon, ainsi que de 32 cosignataires, lui demandant la mise à disposition de places de jeux de type 'Robinson'

Les places de jeux dites 'Robinson' ou places de jeux Aventure sont, en général, des places fermées (clôturées), ouvertes et accessibles à certaines heures de la journée uniquement.

Les aires de jeux de type 'Robinson' nécessitent une implication d'associations d'utilité publique dans la réalisation et le fonctionnement du projet. Cette implication, ou cet engagement au service du projet, est en particulier liée à l'encadrement, la surveillance et l'accompagnement des enfants durant les heures d'ouverture de la place de jeux.

Dans la règle, les places de jeux de type 'Robinson' sont animées par des volontaires ou un groupement de personnes acquis à la cause. Les terrains sont généralement mis à disposition d'une Association ou d'un 'Club' structuré pour l'animation de la place de jeux.

Les caractéristiques de ces places sont liées à leur aménagement spécifique constitué de vallonnements du terrain, de cabanes, de ponts sur des fossés, de constructions en bois etc. Ces constructions sont généralement réalisées par les utilisateurs du projet. Le but de la démarche est lié au développement personnel et social des jeunes : la curiosité, l'initiative individuelle et la créativité sont ainsi stimulées.

A Wetzikon, où un projet a été réalisé, l'animateur responsable est rémunéré par la commune. Diverses manifestations, bourses de vélos etc., 'sponsors', aident à financer une grande partie des frais d'entretien.

Certaines places Robinson, par exemple à Wetzikon et à Effretikon, sont financées par une cotisation annuelle de 85 francs à 95 francs versée par les familles membres du 'Club'. De plus, une participation journalière de 5 francs est exigée. Ces frais financent le projet et autorisent l'usage de la Place de jeux. Une collation, le goûter de 4 heures, est également comprise dans ces coûts.

Séance du 28 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 46 de M. Pius Odermatt (PS) et de Mmes Marine Jordan (PS) et Marie Angèle Poupon (PS), ainsi que de 32 cosignataires, lui demandant la mise à disposition de places de jeux de type "Robinson" (suite)

Concernant la conception et la réalisation du projet, les aires de jeux de type 'Robinson' ne se limitent donc pas à mettre un terrain, différents matériaux, outils et autres éléments à disposition des jeunes. Cette démarche ne peut fonctionner sans y associer un encadrement solide. L'ensemble génère des coûts financiers qui doivent également être pris en compte dans le cadre du développement, de la réalisation puis de l'exploitation de l'aire de jeux.

Si le Conseil communal tient à souligner la qualité de ce type de projet, qui ne peut fonctionner sans un engagement, une participation et un financement produits par un 'Club' ou une association constitués spécifiquement autour du dossier, il convient cependant de constater que la Ville ne dispose actuellement d'aucune infrastructure ni des ressources pour assumer une telle démarche, ni du financement des coûts qui lui sont associés."

M. Pius Odermatt (PS) sagt :

"Nicht überwältigt, aber wir sind trotzdem zufrieden, dass der Gemeinderat die pädagogische Bedeutung der 'Robinson' Spielplätze anerkennt. Für meine Töchter kommt der Robinson zu spät. Wir freuen uns aber für die Kinder, die hoffentlich bald in einem 'Robinson' Park spielen können. Wir haben sie richtig verstanden, dass der Gemeinderat mit Gelände und Materialien Hand bieten wird, wenn eine Trägerschaft die Verantwortung für die Führung eines Spielplatzes übernimmt. Wir rufen deshalb bei dieser Gelegenheit alle interessierten Eltern auf in einer Trägerschaft mitzumachen. Es lebe die freiwilligen Arbeit, vive le travail bénévol."

Le postulat n° 46 est ainsi liquidé.

ooo

17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 47 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS), de Mme Claudine Esseiva (PLR) et de MM. Pierre Marchioni (UDC) et Stanislas Rück (DC/VL), ainsi que de 40 cosignataires, lui demandant la réalisation d'une thermographie aérienne des toits de tous les bâtiments de notre commune

Présidence

M. Pierre-Olivier Nobs, Président, désirant participer à la discussion, passe le relais à M. Marc Bugnon, Vice-Président, qui en assume dès lors la Présidence (cf. art. 32, al. 3 de la LCo).

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, synthétise le rapport ci-après :

"En séance du 21 mai 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 47 de M. P.-O. Nobs, de Mme C. Esseiva et de MM. P. Marchioni et S. Rück, ainsi que de 40 cosignataires, lui demandant la réalisation d'une thermographie aérienne des toits de tous les bâtiments de notre commune.

Le Conseil communal partage les objectifs des postulants. Dans ce sens, le service d'Urbanisme et d'Architecture a déjà analysé le patrimoine de la Ville en élaborant un Inventaire des bâtiments communaux (2010) qui recense tous les édifices communaux qu'ils soient scolaires, administratifs, locatifs ou autres en décrivant leur état actuel, notamment du point de vue de leur enveloppe (façades, menuiseries extérieures, toitures et planchers) et de l'énergie (consommation ou type de production de chaleur). De ce fait, les déficiences thermiques ont déjà été identifiées et les diagnostics posés. Une thermographie aérienne se limiterait à confirmer l'état des toitures.

Séance du 28 mai 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 47 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS), de Mme Claudine Esseiva (PLR) et de MM. Pierre Marchioni (UDC) et Stanislas Rück (DC/VL), ainsi que de 40 cosignataires, lui demandant la réalisation d'une thermographie aérienne des toits de tous les bâtiments de notre commune (suite)

Le service d'Urbanisme et d'Architecture a désormais engagé une seconde phase : l'élaboration d'une expertise plus approfondie au cas par cas pour chaque bâtiment. Cette analyse et les investigations qui lui sont associées sont réalisées en fonction des interventions et des travaux planifiés. Elles concernent pour cette période principalement les sites scolaires où se situent les nouvelles écoles en phase de réalisation ou planifiées.

Pour illustrer la démarche, l'on peut citer, à titre d'exemple, l'étude thermique des bâtiments existants A et B du site scolaire du Botzet réalisée dans le cadre de l'agrandissement en cours. Cette étude a permis d'évaluer l'état existant de l'enveloppe par des images thermographiques et de produire un rapport du bilan thermique. L'analyse développe différentes mesures d'assainissement pour réduire la consommation énergétique en y décrivant le type d'intervention (type d'isolation, épaisseur...) et leur justification, ainsi que le coût estimé.

Une étude du même type est actuellement en cours d'élaboration pour l'école du Jura (bâtiment de Sainte-Agnès) et une troisième est planifiée pour le bâtiment centenaire de la Villa Thérèse au Schoenberg. Ces analyses spécifiques, ciblées sur des bâtiments précis, sont réalisées selon l'urgence des situations au fur et à mesure des interventions planifiées, sachant qu'un ingénieur spécialisé en efficacité énergétique est mandaté et qu'elles représentent à chaque fois un coût qui peut s'échelonner entre 7'000 francs et 10'000 francs.

Concernant plus précisément la réalisation d'une thermographie aérienne du toit de tous les bâtiments de la ville, le Conseil communal partage l'avis des signataires quant au but poursuivi : sensibiliser et inciter à la rénovation des bâtiments. Toutefois, compte tenu des coûts probables d'une telle démarche (de l'ordre de 100'000 francs), le Conseil communal renonce pour l'instant à cette opération."

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS), au nom des postulants, est plutôt insatisfait de cette réponse. "J'ai le sentiment que le Conseil communal ne se donne pas concrètement les moyens d'atteindre les objectifs fixés dans ce postulat. La réalisation concrète de ce postulat aurait permis d'avoir une analyse globale de l'ensemble des toits de la commune, et avec plus d'ambition, une photographie aérienne de toute la ville aurait pu être réalisée, afin de mettre à disposition de chacun le diagnostic de l'état de son bâtiment. Cette démarche aurait certainement eu des impacts économiques en incitant à de vaste programme d'isolation des toits des bâtiments de la ville de Fribourg. La crainte, à terme est que cela ne coûte très cher."

Le postulat n° 47 est ainsi liquidé.

Présidence

M. Pierre-Olivier Nobs reprend la présidence.

Séance du 28 mai 2013

18. Décision quant à la transmission

A. DE LA PROPOSITION

- n° 9 interne de M. Hans Werhonig (UDC) et de 19 cosignataires demandant la création d'un poste de secrétaire du Conseil général autonome du pouvoir exécutif communal

Discussion sur la forme

Le Président précise ce qui suit :

"En séance du mercredi 20 mars 2013, le Bureau, après avoir entendu M. le Syndic, représentant le Conseil communal, constate que la proposition n°9 interne de M. H. Werhonig n'est pas conforme à la loi sur les communes (art. 60, al. 3, littera f et art. 35 LCo). Par contre, le Bureau estime que sur le fond la question posée par la proposition de M. H. Werhonig est pertinente.

Dès lors, le Bureau propose à M. H. Werhonig de transformer sa proposition en postulat, faute de quoi le Bureau formulera un préavis d'irrecevabilité à l'attention du plénum."

Le Président demande :

"M. H. Werhonig êtes-vous d'accord de transformer votre proposition n°9 interne en postulat et de la reformuler de manière qu'elle ne contrevienne pas à la loi sur les communes ?"

M. Hans Werhonig (UDC) accepte.

La proposition n° 9 interne est ainsi retirée et rayée du rôle.

B. DES POSTULATS

Le Président donne connaissance à l'assemblée du préavis du Bureau du Conseil général concernant la recevabilité et la qualification des postulats. (Les postulats n° 76 à 79 ont été traités par le Bureau lors de sa séance du 20 mars 2013 et les postulats n° 80 à 83 lors de sa séance du 1^{er} mai 2013). Le Bureau a reconnu la recevabilité des postulats n° 76 à 83. Il a également reconnu leur qualification de postulat.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise que le Conseil communal accepte la transmission, pour étude, des postulats n° 76 à 83.

- n° 76 de Mmes Marine Jordan (PS), Andrea Burgener Woeffray (PS), Lise-Marie Graden (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 24 cosignataires, demandant au Conseil communal la mise en place d'un centre de coordination pour la gestion des places d'accueil de la petite enfance

Discussion

Mme Marine Jordan (PS) demande par l'intermédiaire de ce postulat, au Conseil communal, d'étudier la mise sur pied d'un centre qui permet de gérer l'ensemble des places d'accueil de la petite enfance (crèche et association d'accueil familial de jour).

Séance du 28 mai 2013

Décision quant à la transmission (suite)

"Le but poursuivi est, d'une part, de faciliter l'organisation des familles qui sont confrontées à des formulaires d'inscription aussi divers que le nombre de crèches et d'alléger le travail administratif des crèches, d'autre part. Cette fonction pourrait être attribuée, par exemple, à la Fédération des crèches qui dispose déjà d'un mandat de la Ville de Fribourg."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 76 de Mmes Marine Jordan, Andrea Burgener Woeffray, Lise-Marie Graden, de M. Martin Kuhn et de Mmes Maria Helena Molliet et Elisabeth Reber Jung, ainsi que de 24 cosignataires.

- n° 77 de M. Georges Rhally (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 43 cosignataires demandant au Conseil communal la publication sur le site internet de la Ville de tous les rapports et de toutes les études réalisés, financés ou co-financés par l'administration communale en vue de la soumission d'un dossier au Conseil général

M. Georges Rhally (DC/VL) s'exprime comme suit :

"Les rapports et études réalisés dans le but d'obtenir une base solide, une réflexion objective sont essentiels pour chaque prise de décision du Conseil général. Il est donc important que le Conseil général puisse prendre des options qui se réfèrent aux mêmes documents que ceux utilisés par le Conseil communal. De plus, ces études rappellent ainsi aux membres du Conseil général et à toute la population intéressée le travail fourni par l'administration pour obtenir un développement judicieux et harmonieux de la ville de Fribourg. Si des intérêts privés ou publics prépondérants s'opposent à une publication, il ne sera renoncé à la publication que si le caviardage, subsidiairement la publication partielle, s'avère impossible."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 77 de M. Georges Rhally, au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 43 cosignataires.

- n° 78 de Mmes Manon Delisle (PS), Elena Strozzi (Verts) et Gisela Kilde (DC/VL), ainsi que de 32 cosignataires, demandant au Conseil communal un éclairage public économe en énergie et minimisant la pollution lumineuse

Mme Manon Delisle (PS) s'exprime comme suit :

"Diverses communes dans le canton de Fribourg éteignent leurs luminaires la nuit et économisent ainsi énergie et argent. Par exemple, Siviriez, Bossonnens, Le Pâquier, Vulruz, Courtepin, Morat et j'en passe. Que fait la Ville de Fribourg, dort-elle ? La lumière allumée ? Pas vraiment, nous admettons qu'elle a fait deux gestes importants : elle a assaini son éclairage public dans des tranches importantes : les premières, entre moins 60 et moins 70 % de consommation d'énergie. Elle a, de plus,

Séance du 28 mai 2013

Décision quant à la transmission (suite)

réduit la puissance de ses luminaires, à raison de moins 50 % la nuit. Mais, les postulants sont de l'avis que la Ville peut faire plus. Nous demandons dans un premier temps d'éteindre les luminaires entre minuit et 05.30 heures, en fonction des horaires de bus urbains, de manière sectorielle, afin de continuer à éclairer les places publiques et certains quartiers. Nous souhaiterions aussi que les luminaires soient orientés vers le sol, car la lumière produit une pollution nocturne qui dérange autant la faune nocturne qu'un certain nombre d'habitants. En vue de la mise en œuvre, nous demandons d'étudier, si la Ville peut tester un projet pilote dans un quartier d'habitation, en discutant avec la population, et en tirant un bilan après cette phase test, afin de renforcer cette possibilité d'affectation. Finalement, nous demandons de laisser la possibilité de faire des exceptions pour des sites qui devraient rester illuminés."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 78 de Mmes Manon Delisle, Elena Strozzi et Gisela Kilde, ainsi que de 32 cosignataires.

- n° 79 de M. François Miche (PS), de Mmes Anne-Sophie Guillaume (PLR) et Gisela Kilde (DC/VL), de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS), de Mme Cécile Thiémard (DC/VL) et de M. Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 28 cosignataires, demandant au Conseil communal de fusionner l'ensemble des règlements existants au sujet de la location de bâtiments et terrains de la Commune, ainsi que de leurs infrastructures

M. François Miche (PS) s'exprime comme suit :

"Il s'agit de huit textes similaires, à partir desquels nous demandons de n'en faire plus qu'un. Simplifions, simplifions, simplifions !"

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 79 de M. François Miche, de Mmes Anne-Sophie Guillaume et Gisela Kilde, de M. Pierre-Olivier Nobs, de Mme Cécile Thiémard et de M. Rainer Weibel, ainsi que de 28 cosignataires.

- n° 80 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 11 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'implantation d'un Centre administratif "intercommunal" dans le périmètre du site Cardinal

M. Georges Rhally (DC/VL) déclare ce qui suit :

"Les discussions de fusion avec les communes de la couronne ou avec Villars-sur-Glâne et Marly s'avèrent laborieuses. Chaque Commune souhaite préserver un maximum d'acquis et veut garder le centre décisionnel de la future entité communale sur son propre territoire. Ce postulat propose de créer un centre administratif situé à peu près à équidistance entre Villars-sur-Glâne et Marly, dans un bâtiment de Cardinal, comme la halle d'embouteillage, ou sur ce même terrain avec pignon sur rue du carrefour de Beaumont. Ce postulat propose aussi d'étudier la réaffectation de l'Hôpital des Bourgeois en, par exemple, hôtel ou en bâtiment scolaire."

M. Vincent Pfister (PCS) s'exprime comme suit :

Séance du 28 mai 2013

Décision quant à la transmission (suite)

"La réalisation d'un tel centre semble une bonne idée au groupe PCS mais, dans le contexte actuel de fusion, avec des projets tel qu'Englisbourg, l'affectation d'un tel centre donnerait avant tout aux communes voisines un argument de plus pour ne pas fusionner, en prétextant que tous les services existent déjà et qu'elles ne retireraient aucun avantage à fusionner avec Fribourg. Ainsi, afin d'éviter de surcharger l'administration et en vue d'écourter nos séances, le groupe PCS propose de refuser la transmission de ce postulat."

Vote

Le Conseil général décide, par 31 voix contre 12 et 17 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 80 de M. Georges Rhally et de 11 cosignataires.

- n° 81 de M. Pius Odermatt (PS) et de Mme Marine Jordan (PS), ainsi que de 30 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la participation de Fribourg au "Réseau mondial OMS des villes amies des aînés"

Mme Marine Jordan (PS) s'exprime comme suit :

"Le Réseau mondial des villes amies des aînés' est une initiative qui émane de l'OMS et qui vise à aider les villes à se préparer au défi que représente le vieillissement rapide de la population. Les villes qui participent à ce Réseau en Suisse - Genève et Lausanne – s'engagent à améliorer la qualité de vie de leurs aînés dans les domaines suivants : espaces extérieurs des bâtiments, transports, logement, participation au tissu social, participation citoyenne, soutien communautaire et services de santé. La participation à un tel réseau qui cherche à créer des synergies entre des entités publiques, des associations des représentants des aînés, entre autres, nous paraît une réponse adéquate pour réfléchir ensemble aux questions démographiques et à leurs conséquences en termes de qualité de vie pour les seniors. Ainsi, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de participer à un tel réseau."

M. Maurice Page (PCS) réagit, en son nom propre, comme suit :

"Mon papa a fêté ses 96 ans samedi, mais ce n'est pas pour autant que je suis favorable à cette idée d'un 'Réseau mondial'. Je n'ai rien contre l'OMS, rien contre la Santé ni contre les vieux, mais je constate un excès de labellisation; on se labellise aujourd'hui pour tout. On a voté il y a quelque temps une labellisation pour les enfants. On va bientôt nous demander de labelliser les chiens, les chats et je ne sais quoi encore. Certains souhaiteraient qu'on soit ami des voitures, donc je me demande s'il n'y a pas une inflation inutile et si ça ne cache pas, peut-être, les efforts qu'on n'a pas envie de faire et auxquels on devrait consentir sans avoir besoins de ces labels."

Vote

Le Conseil général décide, par 32 voix contre 4 et 21 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 81 de M. Pius Odermatt et de Mme Marine Jordan, ainsi que de 30 cosignataires.

Séance du 28 mai 2013

Décision quant à la transmission (suite)

- n° 82 de Mme Manon Delisle (PS) et de M. Stanislas Rück (DC/VL), ainsi que de 33 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la création d'un quartier d'habitation durable et d'une piscine sur le site de la Caserne et du parc de la Poya

Mme Manon Delisle (PS) déclare ce qui suit :

"Partant des constats suivants :

1. *la ville est à l'étroit dans ses frontières et nécessite de la place autant pour l'habitat, pour une piscine que pour des espaces verts;*
2. *l'Armée suisse réfléchit au sort de ses diverses places d'armes et songe à faire des économies;*
3. *le site de la Poya est idéalement situé en termes de desserte des transports publics.*

Nous demandons au Conseil communal, d'une part, de se renseigner auprès de l'Armée suisse et de l'Etat de Fribourg s'il est envisageable de renoncer à l'utilisation du site de la Poya à des fins militaires. Le cas échéant, nous demandons d'étudier le potentiel de ce site dans le cadre de la révision du PAL. Nous demandons finalement d'étudier la possibilité de réaffecter le périmètre de la caserne en quartier d'habitation durable et d'y intégrer des infrastructures, notamment la piscine tant attendue. Quant au quartier d'habitation durable, chaque ville d'importance en dispose (Métamorphose à Lausanne, Ecoparc à Neuchâtel et la brasserie Hürlimann à Zurich). Il s'agit d'un habitat avec un impact réduit sur l'environnement en termes d'énergie et de mobilité, et qui dispose également d'une forte cohésion sociale, avec une mixité des générations et des couches sociales. Pour la piscine, je crois que je n'ai pas besoin de vous expliquer que nous sommes dans une recherche urgente et que le site de Saint-Léonard semble petit. Finalement, nous demandons au Conseil communal d'examiner les possibilités de mise en valeur du Parc au profit de la population du Grand Fribourg."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 82 de Mme Manon Delisle et de M. Stanislas Rück, ainsi que de 33 cosignataires.

- n° 83 de Mmes Lise-Marie Graden (PS), Andrea Burgener Woeffray (PS) et Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 30 cosignataires, demandant au Conseil communal de maximiser la qualité et la visibilité des espaces famille en ville de Fribourg, y compris la mise à jour de l'inventaire des places de jeu

Mme Lise-Marie Graden (PS) présente le postulat comme suit :

"Au vu des finances difficiles que nous connaissons, nous proposons toute une série de solutions pratiques et peu chères qui permettraient d'améliorer facilement les places de jeu existantes et d'en faire des espaces famille. A titre d'exemple : pose de tables, de bancs ou de

Séance du 28 mai 2013

Décision quant à la transmission (suite)

grils; d'équipements qui pourraient être réalisés par les artisans de la Ville, comme des dessins au sol, la pose de rondins ou de troncs d'arbre pour que les enfants puissent jouer. Les postulants pensent, par ailleurs, que des espaces supplémentaires doivent être étudiés, mais surtout créés, dans les quartiers qui en manquent. Enfin, nous demandons au Conseil communal de réactualiser le document intitulé 'Inventaire et fiches techniques des places de jeu' qui avait été élaboré pour notre Conseil en août 2002."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 83 de Mmes Lise-Marie Graden, Andrea Burgener Woeffray et Marine Jordan, de M. Martin Kuhn et de Mmes Maria Helena Molliet et Elisabeth Reber Jung, ainsi que de 30 cosignataires.

ooo

19. Réponses aux questions

- n° 95 de M. Richard Wolf (UDC) relative à la pollution au perchloroéthylène des déchets du chantier de démolition de l'ancienne usine Boxal

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité s'exprime comme suit, au nom du Conseil communal :

"La question n° 95 de M. R. Wolf concerne le site Boxal, qui a déjà fait l'objet d'une question n° 84 de Mme C. Mutter (Verts) à propos de l'évacuation de l'amiante à laquelle il a été répondu en séance du Conseil général du 18 décembre 2012. Le Conseil communal se réfère donc à cette réponse et la complète de la manière suivante.

Depuis l'année 2000, le site Boxal a fait l'objet de nombreuses investigations au sens de l'Ordonnance fédérale du 26 août 1998 sur les sites contaminés (OSites), sous le contrôle du Service de l'environnement du Canton (SEn). Le SEn a d'ailleurs établi son préavis lors de la demande de permis de construire pour le chantier actuel en fixant des conditions relatives à la problématique des sites pollués et de la gestion des déchets. Etant donné que ce projet a été déposé après l'entrée en vigueur de la loi cantonale d'application sur les sites pollués (LSites), une autorisation de réalisation au sens de l'article 5 de cette loi a été délivrée par la DAEC. Les conditions fixées dans cette autorisation ont été respectées et ont fait régulièrement l'objet de contrôles du SEn. Les travaux de terrassement sont actuellement terminés et le rapport final d'appréciation de la situation est attendu par le SEn afin qu'il puisse se prononcer définitivement sur le statut du site Boxal au sens de l'art. 8 de l'Ordonnance sur les sites pollués (OSites). En application des conditions du préavis du SEn liées à la gestion des déchets, un plan de gestion de l'environnement relatif au terrassement a été élaboré. Les travaux de terrassement ont fait l'objet d'un suivi régulier par un bureau spécialisé. Ce plan traitait également des aspects liés à la qualité de l'air au cours du terrassement.

Séance du 28 mai 2013

Réponses aux questions
(suite)

Par conséquent, la problématique relative au perchloroéthylène des déchets de chantier de la démolition de l'ancienne usine Boxal a fait l'objet de toute l'attention légale relative à ce genre de site pollué.

Enfin, après contrôle et discussion avec le SEn, le site de Cardinal n'est pas touché par la pollution du site Boxal."

M. Richard Wolf (UDC) remercie M. le Vice-Syndic et se sent rassuré par cette réponse car en passant tous les jours devant ce chantier, il constate que de nouvelles installations d'évacuation des eaux usées ont eu lieu. *"Ainsi le SEn a fait son travail".*

- n° 97 de Mme Elena Strozzi (Verts) relative aux déchets sauvages en ville

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond, au nom du Conseil communal, comme suit :

"Cette question concernait, d'une part, les effets des actions mises en place par les autorités de la Ville et d'autre part, l'idée de l'introduction d'un centime additionnel pour les déchets sauvages.

Concernant les effets des actions entreprises, je rappelle que, suite à l'adoption de la stratégie 'Fribourg, ville propre', et en l'ancrant dans le programme de législature, le Conseil communal a montré clairement son intention de lutter contre le dépôt de déchets sauvages. Les premières mesures de cette stratégie ont été déployées en 2012. C'est ainsi que plusieurs types de mesures ont été prises :

- *adaptation du nombre et du type de poubelles;*
- *adaptation des instruments et des parcours des cantonniers;*
- *campagne d'information et actions pour lutter contre le 'littering';*
- *coordination et accompagnement d'actions de nettoyage (effectuées par les écoles);*
- *formation sur le tri des déchets pour les migrants et sur le 'littering' pour les enseignants du Centre professionnel;*
- *nouvelles directives pour les manifestations (vaisselle réutilisable et concept déchets);*
- *collaboration entre services et contrôles ciblés de certains points de récolte de quartiers;*

D'autres mesures sont prévues pour l'année 2013. L'une des actions consiste à diminuer le nombre de sacs d'ordures ménagères déposés en dehors des jours de ramassage. Ce type d'action, qui sera réitéré, a été réalisé durant le week-end de Pâques et a mobilisé de nombreux employés de la Ville. Cette action a été établie sur la base d'un concept d'informations et de sensibilisation de la population et suivie de contrôles avec dénonciations et amendes. Elle fut, du reste, largement relayée dans la presse locale que je profite de remercier.

Le Conseil communal tire, en général, un constat positif des actions menées depuis 2012. Une diminution des déchets sauvages a en effet été observée dans les points de récolte. De même, les trottoirs au

Séance du 28 mai 2013

Réponses aux questions
(suite)

centre ville présentent moins de dépôts de déchets sauvages qu'avant la mise en place de ces actions.

Concernant l'introduction d'un centime additionnel pour les déchets sauvages, je fais référence au groupe d'experts qui s'est réuni à Zurich pour discuter de cette question. La Ville de Fribourg y était représentée par son responsable du secteur de la Voirie. Il en est ressorti que les communes suisses supportent les frais induits par les déchets sauvages à hauteur de 150 millions de francs par an. Dans les faits, ces coûts devraient être couverts selon le principe du pollueur-payer, non pas par les communes. L'Union des villes suisses, l'Association Suisse des communes et l'organisation spécialisée Infrastructures communales demandent que les taxes anticipées et existantes sur le verre, le PET et les canettes en aluminium soit augmentées d'un centime afin de couvrir les frais induits par le 'littering'. Une demande du même type émane des associations communales pour les paquets de cigarettes afin de couvrir les frais engendrés par les mégots jetés au sol.

La perception du centime additionnel serait supportée par le fabricant ou le commerçant, sur le principe existant pour le PET, le verre, etc. Pour le verre, par exemple, ce modèle facture deux centimes par bouteille de verre. Ces centimes sont encaissés par l'Association Vetroswiss qui reverse un montant aux communes en fonction des tonnes de verres collectés.

Une motion parlementaire demandant l'introduction d'une consigne a été refusée au Conseil national en date du 17 avril 2013. Le système y a été jugé trop complexe et onéreux.

Par conséquent, la solution du centime additionnel présente un coût moins important que celui d'une consigne obligatoire et permettrait de couvrir les frais des communes relatifs au 'littering'. Par contre, elle n'aura pas d'incidence sur la diminution des déchets sauvages dans les villes.

En conclusion, le Conseil communal est favorable et soutient l'idée d'introduire un centime additionnel sur les déchets sauvages."

Mme Elena Strozzi (Verts) est satisfaite et remercie le Conseil communal pour toutes les actions déjà entreprises ou qu'il a prévu de mettre en place. Dans la première partie de sa question, elle aurait souhaité connaître la quantité de déchets sauvages en termes chiffrés. Quant à la seconde partie de sa question, "je craignais que le résultat des discussions de groupe à Zurich ne propose aucune autre mesure équivalente au centime additionnel pour la diminution des déchets sauvages et que d'autres mesures ne serviraient à rien."

- n° 98 de Mme Elena Strozzi (Verts) relative à la pollution due aux particules fines

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, fait la déclaration ci-après :

"En séance du Conseil général du 4 mars 2013, Mme E. Strozzi a posé cette question : 'La semaine passée, la concentration en particules fines est montée jusqu'au ciel. Les valeurs limites ont été très fortement dépassées. Quelles dispositions la Commune pense-t-elle prendre ? Informera-t-elle la population ? Quelles mesures la Ville prendra-t-elle à court, moyen et long termes ?'.

Séance du 28 mai 2013

Réponses aux questions
(suite)

La question de la diffusion des informations en matière de mesure de la qualité de l'air est réglée par le plan de mesures pour la protection de l'air. La fiche correspondante M17 prévoit en effet ce qui suit à ce sujet : 'Un montant minimal annuel sera porté au budget de l'Etat pour information de la population sur les nouvelles mesures. La population doit être en particulier sensibilisée au lien entre la motorisation et la pollution, ainsi que sur la contribution que chacun peut apporter par son choix de moyen de déplacement ou par sa manière de l'utiliser. L'information et la sensibilisation doivent surtout viser les jeunes et les enseignants. Le contenu de l'information doit aussi être coordonné avec les mesures en faveur de la promotion de la santé publique. Les partenaires à l'application du présent plan, notamment les communes, procéderont à leur niveau à l'information et à la sensibilisation nécessaires et prévoient les montants nécessaires dans leur budget.' Dans ce cadre, une publication journalière des valeurs d'air mesurées par les deux stations installées en ville de Fribourg, c'est-à-dire sur le plateau de Pérolles et dans le quartier du Bourg, est assurée par le Service cantonal de l'environnement, par le biais de son site internet. Un lien vers ce site figure d'ailleurs sur le site internet de la Ville de Fribourg, rubrique 'Mobilité, qualité de l'environnement'.

Suite au dépassement des valeurs de concentration de particules fines constaté le 27 février 2013, les cantons romands ont émis des recommandations en invitant la population à adopter un comportement individuel responsable permettant de réduire les émissions polluantes. Afin de réduire le pic de pollution aux particules fines, le Canton de Fribourg, en partenariat avec l'Office de la circulation et de la navigation, a pour sa part lancé une action promotionnelle en faveur des transports publics en proposant une réduction de 50 % sur l'abonnement hebdomadaire Frimobil.

De son côté, la Ville de Fribourg, par l'intermédiaire de son service de la Mobilité, est très active en termes d'information et de sensibilisation de la population aux problèmes liées à la pollution de l'air. Son adhésion au label 'Cité de l'énergie' est notamment la preuve que la Ville mène activement tout au long de l'année une politique énergétique durable dans ce domaine. La Ville y contribue via des campagnes d'affichage et assure elle-même l'organisation de manifestations et diverses autres actions ciblées de promotion de la mobilité douce, afin d'inciter la population à adopter un comportement individuel visant à réduire la pollution de l'air. On peut notamment citer, parmi ces mesures, la mise sur pied de la semaine de la mobilité, l'adhésion au programme national NewRide visant la promotion du vélo électrique ainsi que d'autres actions découlant de l'Agenda 21 ou du label 'Cité de l'énergie', comme l'action 'Auto contre e-bike' qui, en 2012, a permis de mettre gratuitement un vélo électrique à disposition des personnes intéressées, à condition que celles-ci s'engagent à renoncer à l'utilisation de leur véhicule pour leurs trajets quotidiens. Une nouvelle campagne similaire a été lancée récemment avec, pour public cible, les entreprises, administrations et associations. Il faut également rappeler que la Ville de Fribourg s'est dotée d'un plan de mobilité visant à inciter ses collaborateurs à utiliser les transports publics et à recourir au vélo pour se rendre au travail. Je profite de l'occasion pour rappeler que le Canton n'a toujours pas décidé de son plan de mobilité. Nous pensons aussi qu'avec le nombre de pendulaires que compte le Canton, avec notamment les collaborateurs à l'Etat de Fribourg qui travaillent en ville de Fribourg, on pourrait également tendre à réduire la pollution. La Ville de Fribourg entend poursuivre activement ces différentes démarches de sensibilisation à l'avenir. Compte tenu de ces informations et des recommandations qui ont été diffusées au niveau cantonal et romand, la Ville n'a en revanche pas jugé utile de mettre en place des mesures supplémentaires sur son territoire dans le cadre spécifique des dépassements constatés à la fin février 2013."

Séance du 28 mai 2013

Réponses aux questions
(suite)

Mme Elena Strozzi (Verts) est satisfaite de cette réponse et remercie le Conseil communal. Elle relève les mesures prises tout au long de l'année par la Ville de Fribourg afin de réduire la pollution atmosphérique.

"Cette question a été déposée en mars 2013, au moment d'un pic de pollution et j'estime que, lorsque de telles situations arrivent, il faudrait en informer la population et l'encourager au plus vite à faire usage des transports publics."

- n° 99 de M. Guy-Noël Jelk (PS) relative à l'élagage des pseudo-acacias grandissant le long du chemin de la Motta

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond comme suit au nom de l'Exécutif :

"L'élagage de ce que M. G.-N. Jelk appelle pseudo-acacias a pour but l'ensoleillement maximal des Bains de la Motta. Le règlement communal d'urbanisme, plus précisément le plan du site, indique à cet endroit une allée d'arbres et une haie vive à maintenir. De ce fait, tout arbre dont le tronc dépasse vingt centimètres de diamètre, mesuré à un mètre du sol, est protégé. Les Parcs et Promenades entretiennent l'allée de tilleuls longeant le chemin de la Motta dans le respect de cette disposition.

Concernant l'ancienne allée d'acacias, l'entretien diffère un peu. Les arbres situés en bordure du chemin de la Motta sont en effet associés à la zone alluviale existant en bordure de la Sarine. De ce fait, tous les acacias devant être abattus pour des raisons sanitaires ne sont plus remplacés par la même essence, mais par un arbre adapté au lieu poussant spontanément à proximité ou par plantation d'aulnes, d'érables champêtres ou de saules. Ainsi, les acacias seront peu à peu remplacés par des essences plus appropriées et ce genre, aujourd'hui considéré comme plante invasive, est voué à disparaître à moyen terme.

En outre, l'état sanitaire des arbres longeant le chemin de la Motta est contrôlé régulièrement et des interventions garantissant la sécurité des usagers sont entreprises selon nécessité mais au plus tard dans un rythme de deux à trois ans. Ces travaux sont exécutés selon les règles élémentaires de la taille des arbres et consistent surtout à l'élimination des branches mortes, à l'allégement de branches trop lourdes (diamètre de coupe inférieur à 8-10 centimètres) et si nécessaire, le haubanage de parties de couronnes peu stables. Ces entretiens ne vont pas diminuer la hauteur des arbres. Une intervention aussi lourde aurait de graves conséquences sur leur durée de vie. Des coupes trop importantes seraient la source de grands foyers de pourriture jugés risqués pour la stabilité des arbres et dangereux pour les utilisateurs des lieux.

Ces dernières années, plusieurs grands saules ont été abattus du côté du pont Saint-Jean, ainsi que quelques acacias. L'âge, ainsi que l'état sanitaire des acacias et des quelques grands saules restants, vont sans doute, ces prochaines années, rendre nécessaires des interventions et leur remplacement va accélérer le rajeunissement de ce boisé en bordure de la Sarine."

M. Guy-Noël Jelk (PS) répond comme suit :

Séance du 28 mai 2013

Réponses aux questions
(suite)

"Je vous remercie et j'attendrai les prochaines années pour voir réapparaître le soleil à la piscine de la Motta, du côté des cabines."

- n° 101 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative au Plan d'aménagement local de la Ville de Fribourg

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, formule sa réponse, au nom du Conseil communal, comme suit :

"Cette question concerne la problématique du paysage et des espaces verts. Elle met en exergue la pauvreté de la ville de Fribourg en espaces verts et en espaces de détente d'importance. Afin de compenser cette situation qu'il juge problématique, M. P. Marchioni, Conseiller général, suggère notamment que le site de Torry soit pris en compte et joue un rôle déterminant à l'avenir.

Conformément aux indications transmises au Conseil général dans le cadre du message n° 23 du 4 mars 2013, qui concernait la conception directrice liée à la révision du PAL, le Conseil communal réaffirme ce soir sa volonté de répondre aux attentes de la population exprimées notamment dans l'enquête lancée en 2010 par la Haute Ecole de Gestion. Celle-ci avait pour but d'affiner certains objectifs du futur PAL. Il est clairement apparu, au terme de cette enquête, que les citoyennes et citoyens fribourgeois désiraient que la nature et la biodiversité fassent partie intégrante des futures composantes de la ville.

Le Conseil communal est pleinement conscient qu'il ne saurait être question de densifier notre sol, sans ménager simultanément des respirations sous la forme d'espaces non bâtis destinés à la population, mais également à la nature et à la faune. Cet objectif politique ne peut être atteint sans associer des professionnels du domaine à la révision du PAL actuellement en cours.

Le Conseil communal a par conséquent décidé, lorsqu'il a constitué l'équipe des mandataires chargés de la conception directrice de la révision du PAL, de mandater trois bureaux spécialisés : un spécialisé dans l'urbanisme, un bureau d'ingénieurs en mobilité et un troisième bureau spécialisé dans le paysage, dont les compétences sont reconnues : le bureau Paysagegestion de Lausanne.

S'il est prématuré, à ce stade, de communiquer l'état de la vision des mandataires sachant qu'ils travaillent sur le sujet depuis quelques semaines à peine, il est d'ores et déjà possible d'affirmer ici que le futur PAL donnera toute sa place au paysage, à la biodiversité et à la nature en ville, notamment en tirant partie de la substance existante en ville et aux alentours. La colline du Torry et la Sarine sont ici directement concernées.

De façon plus précise au sujet de Torry, le Conseil général peut également être renseigné sur la volonté des deux communes de Granges-Paccot et de Fribourg d'engager conjointement une étude intercommunale qui portera sur l'ensemble de la colline, dans le but d'y installer notamment un parc public urbain, tel que prévu dans le cadre du PDA."

M. Pierre Marchioni (UDC) fait la réponse suivante :

Séance du 28 mai 2013

Réponses aux questions
(suite)

"Je remercie le Conseil communal et je suis particulièrement satisfait d'entendre autant de notes bucoliques dans sa réponse."

- n° 104 de M. Daniel Gander (UDC) relative aux nombreux chantiers routiers programmés en ville pour cette année

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, s'exprime dans les termes ci-après :

"En séance du Conseil général du 29 avril 2013, M. D. Gander a posé une question relative aux nombreux chantiers routiers programmés en ville pour cette année. En substance, M. Gander demande s'il est prévu de coordonner les travaux actuellement en cours sur l'avenue du Midi avec la réalisation d'un couloir-bus pour lequel il a déposé un postulat en 2008. A cet effet, il pose quatre questions :

- *est-ce que, dans ces travaux, les voies de bus entre le carrefour de Beaumont et de la Gare sont programmées ?*
- *la réalisation, d'au moins une voie dans le sens Beaumont-Gare serait des plus utiles et des plus urgentes. Dès lors, pourquoi ne pas planifier sa réalisation et exécuter les travaux en même temps ?*
- *pour réaliser d'aussi importants travaux sur ces axes à grand trafic, pourquoi avoir déjà procédé à la fermeture de l'avenue de la Gare ? N'aurait-il pas fallu envisager le contraire ?*
- *en cas d'engorgement du trafic sur les axes principaux, existe-t-il un plan B ? Si oui, lequel ?*

Cette question offre au Conseil communal l'opportunité d'informer plus complètement le Conseil général sur le dossier des chantiers et sur la réalisation d'un couloir-bus à l'avenue du Midi. Chaque année, la fin de l'hiver coïncide avec le début des travaux d'entretien et d'assainissement des routes et trottoirs. La Ville de Fribourg a présenté récemment aux médias la planification des chantiers pour 2013, ainsi que leurs incidences sur le trafic. En 2013, les chantiers importants planifiés concernent, d'une part, l'assainissement au bruit routier sur l'avenue du Midi, la rue Louis-d'Affry et la route de Tavel, et les mesures d'accompagnement du pont de la Poya. Ils touchent d'autre part aux carrefours de la route du Jura et de la route Sainte-Thérèse, de la rue Joseph-Piller et de la rue de la Neuveville.

Quant aux travaux prévus à la rue Frédéric-Chaillet, ils sont liés à des opérations d'entretien et d'autres interventions présentant moins d'impact sur le réseau sont également prévues. Par l'importance de l'avenue du Midi et de la rue Louis-d'Affry et de leur impact sur le réseau, les travaux qui sont prévus ont fait l'objet d'une attention particulière. Plusieurs variantes ont été évaluées sous l'angle des coûts, de la durée des chantiers et des perturbations apportées au réseau. La fermeture totale de l'axe de circulation durant toute la durée des travaux a été exclue en raison des conséquences sur le fonctionnement du réseau, malgré des coûts et une durée de chantier massivement réduits.

Afin de réduire au maximum les nuisances au bon fonctionnement du réseau, une variante prévoyant le maintien permanent d'un double sens a également été évaluée. Bien qu'alléchante en apparence,

Séance du 28 mai 2013

Réponses aux questions
(suite)

cette variante qui réduisait les nuisances, sans pour autant les supprimer, aurait occasionné un surcoût de 150'000 francs et une prolongation de la durée du chantier de plus de deux mois. Après avoir évalué les trois critères, c'est-à-dire la durée du chantier, les coûts et la perturbation du réseau, le Conseil communal a opté pour la variante prévoyant la mise en sens unique de l'avenue du Midi, sous réserve de la mise en œuvre de plusieurs mesures d'accompagnement comme la modification de la régulation lumineuse du carrefour de Beaumont, une signalisation avancée et une déviation.

Une campagne d'information conséquente a également été mise sur pied par l'organisation d'une conférence de presse, l'affichage d'infos chantiers en deux langues et l'envoi de plus de 5'000 courriers aux bordiers. La période de réalisation de ce chantier a fait l'objet d'une analyse qui tient compte de la coordination avec, d'une part, les mesures d'accompagnement du pont de la Poya qui sont à réaliser avant l'ouverture du pont prévue à la fin 2014, l'assainissement au bruit routier qui doit être achevé avant le 31 mars 2018, les mesures du plan d'Agglomération prévues en catégorie A qui doivent être entreprises entre 2015 et 2018, l'entretien usuel du réseau routier et des canalisations de la ville, l'entretien usuel et l'assainissement du réseau cantonal situé en ville et dans les communes limitrophes, les interventions dans les communes limitrophes et les coûts, la durée des chantiers, des vacances scolaires et du bâtiment et le fonctionnement du réseau. En raison de ces éléments et du fait que de nombreux chantiers sont planifiés pour les cinq ans à venir, les travaux réalisés à l'avenue du Midi en 2013 ne peuvent pas être différés, même si leurs incidences sur le réseau sont fortes. Pour ces motifs-là, la Ville de Fribourg encourage ses usagers à emprunter les transports publics, la mobilité douce et à utiliser les parkings d'échange.

Concernant la réalisation de couloirs-bus, en séance du 17 novembre 2008, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat de M. Gander demandant l'aménagement de voies de bus et de cycles sur le secteur avenue du Midi / carrefour de Beaumont. En substance, le Conseil communal répondait que si l'intérêt d'un couloir-bus et d'une bande cyclable sur une pénétrante de l'importance de l'avenue du Midi n'est plus à démontrer, reste à régler la question de sa faisabilité. En effet, le gabarit actuel ne permet pas le marquage de ces espaces sans emprises et travaux importants. La route actuelle s'inscrit essentiellement dans un milieu densément bâti et à la topographie très difficile. On rappelle notamment le secteur Cardinal et Boxal. De plus, son extrémité nord longe une ligne de chemin de fer importante sur plus de 200 mètres. Le coût d'une telle opération dépend fortement des conditions qui imposent la construction d'ouvrages de soutènement et des emprises parfois importantes pour un centre ville. En considérant des divers et imprévus de l'ordre de 20 %, le coût total a été estimé à 5,5 millions de francs. A noter que ce montant ne tient pas compte du déplacement des mâts CFF et des voies ferroviaires pour donner accès au dépôt ferroviaire des TPF.

Compte tenu de l'importance de l'investissement, l'étude n'a été menée plus avant dans le détail, mais il va sans dire que les questions des emprises sur le terrain ferroviaire constituent des obstacles extrêmement difficiles à surmonter. Partant, la réalisation de cet aménagement ne peut pas être réalisée à court terme. Par conséquent, bien que l'aménagement proposé soit jugé intéressant et utile, sa mise en place en est gravement compromise par la maîtrise des terrains et des coûts. En effet, tant du point de vue financier que du point de vue de la faisabilité, l'aménagement d'un couloir-bus à l'avenue du Midi n'est pas réaliste à

Séance du 28 mai 2013

Réponses aux questions (suite)

court terme. Dès lors, il n'est pas envisageable de la coordonner avec l'assainissement au bruit.

A noter qu'un plan de situation avec emprise d'un couloir-bus a été transmis aux TPF, propriétaires de la parcelle avenue du Midi 4, et que les gabarits nécessaires ont été prévus dans le cadre du PAD Boxal. Quant au projet situé sur les terrains de Cardinal, le cahier des charges du concours a également fait mention de cette réserve de gabarits à prévoir. Une fiche de mesures a également été prévue dans le PA2, projet d'Agglomération de deuxième génération. Il s'agit de la fiche 11.7 'Aménagement de voies de bus, avec priorisation pour les TP, le long de l'avenue du Midi, dont l'échéancier de réalisation est fixé en priorité A, soit entre 2015 et 2018. Dans le plan financier, un montant de 100'000 francs est inscrit pour les études en 2016. Ainsi, il nous est possible de répondre aux quatre questions de M. Gander de la manière suivante :

- *est-ce que, dans ces travaux, les voies de bus entre le carrefour de Beaumont et la Gare sont programmées ?*

Réponse : non, ces voies de bus ne sont pas programmées en l'état.

- *la réalisation, d'au moins une voie, dans le sens Beaumont-Gare serait des plus utiles et des plus urgentes. Dès lors, pourquoi ne pas planifier sa réalisation et exécuter les travaux en même temps ?*

Réponse : il n'est pas possible de prévoir une réalisation simultanée compte tenu des emprises à prévoir sur des parcelles qui n'appartiennent pas au domaine public. Les études n'ont pas encore démarré et le financement de la réalisation ne figure même pas dans le plan financier.

- *pour réaliser d'aussi importants travaux sur ces axes à grand trafic, pourquoi avoir déjà procédé à la fermeture de l'avenue de la Gare ? N'aurait-il pas fallu envisager le contraire ?*

Réponse : la gestion du chantier a précisément été arrêtée en tenant compte du sens de circulation à l'avenue de la Gare. C'est ainsi que le trafic en sortie de ville peut continuer à utiliser l'avenue du Midi.

- *en cas d'engorgement du trafic sur les axes principaux, existe-t-il un plan B ? Si oui, lequel ?*

Réponse : différentes mesures d'accompagnement ont été prises, comme la modification de la régulation au carrefour de Beaumont. La variante prévoyant le maintien du double sens sur l'avenue du Midi n'a pas été retenue pour des motifs liés aux coûts et à la durée du chantier."

M. Daniel Gander (UDC) s'exprime comme suit :

"Nous remercions le Conseil communal d'avoir répondu à nos questions et à notre postulat n° 41. Cependant, nous avons été surpris de lire que toutes les mesures sont prises par le service de la Mobilité afin de réduire au maximum les incidences sur le réseau routier. Que de belles phrases ! En effet, si la planification avait été conçue correctement, comment se fait-il que vous n'avez pas tenu compte des fêtes de Péroilles dont les restrictions de circulation ont, en plus de celles de l'avenue du Midi, grandement perturbé le trafic en ville et dans ses alentours ? Nous en voulons pour preuve que samedi matin 25 mai 2013, lors de la visite du site

Séance du 28 mai 2013

Réponses aux questions
(suite)

de Cardinal, un automobiliste genevois désirant se rendre sur le site Saint-Léonard ne savait plus quelle direction prendre. Nous-mêmes étions empruntés pour l'informer correctement. Pour notre part, nous regrettons que ces travaux aient cours actuellement car dans vos messages vous faites régulièrement mention de mobilité et de voies indépendantes pour les transports publics et les cycles. Si la mobilité rend service à tous les usagers, l'entraver régulièrement par un manque de planification devient de l'immobilité et ce n'est pas les TPF qui nous contrediront."

- n° 107 de M. Pascal Wicht (UDC) relative au tri et au recyclage des déchets récoltés dans les poubelles publiques

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, fait la déclaration qui suit :

"Rappel des deux questions :

- 1. Les services de l'Edilité constatent-ils une quantité notable de bouteilles en PET, ou d'autres déchets recyclables tels que canettes en aluminium, parmi les déchets ramassés dans les poubelles publiques ?*
- 2. Un triage est-il entrepris lorsque cela arrive, afin de récupérer ces déchets et de les recycler ?*

De manière générale, une importante part des matériaux recyclables est collectée en Suisse. En relation avec la question de M. P. Wicht, la réponse se concentre sur le PET, le verre et l'aluminium. Ces trois types de déchets sont valorisables et leur collecte est effectuée sous l'égide de sociétés distinctes regroupées dans l'organe 'Swiss Recycling'.

Une stratégie de collecte de ces déchets est effectuée au niveau des ménages, des entreprises, des magasins ainsi que proposée pour des manifestations. Sur cette base et au niveau suisse, la récupération des déchets atteint 81 % pour le PET, 94 % pour le verre et 91 % pour l'aluminium. Le solde se retrouve dans les poubelles publiques ou est récupéré sur le sol. Dans ce dernier cas, on parle de 'littering'. Parler du 'littering', c'est revenir sur le programme de législature et la volonté du Conseil communal de lutter contre cette problématique en appliquant sa stratégie 'Fribourg, ville propre'. Dans ce sens, des mesures de sensibilisation ont été et vont être mises en place (cf. la réponse à la question n° 97 de Mme Elena Strozzi).

Suite à l'exposé des considérations générales évoquées ci-dessus, une réponse circonstanciée est proposée aux deux questions de M. P. Wicht. Dans un premier temps :

- 1. Il est difficile de tirer un constat à propos de la quantité de déchets récupérés dans les poubelles publiques. Le secteur de la Voirie relève que cette quantité dépend des conditions atmosphériques ainsi que du nombre et du type de manifestation.*

Selon estimation, la part des déchets retrouvés dans les poubelles et en relation avec le 'littering' correspond aux moyennes suisses.

Séance du 28 mai 2013

Réponses aux questions (suite)

2. *En règle générale, il n'y a pas de tri de déchets collectés dans les poubelles publiques ou en relation avec le 'littering'. En effet, plusieurs facteurs concourent à expliquer la difficulté d'effectuer ce tri :*
- *le mélange des déchets recyclables avec d'autres non-recyclables;*
 - *le temps nécessaire pour trier environ 1'000 tonnes par an;*
 - *l'espace nécessaire au triage, à l'entreposage et aux nuisances (odeurs);*
 - *le risque de blessure pour les employés (par exemple : seringues);*
 - *les ressources humaines nécessaires.*

Néanmoins, dans la mesure des possibilités, certains déchets sont acheminés dans des bennes destinées à cet effet.

Au niveau de l'éducation, de nombreuses mesures sont prises en relation avec les écoles pour sensibiliser les jeunes à cette problématique. De même, des actions sont entreprises pour que les nouveaux habitants soient sensibilisés, dès leur arrivée, à la problématique des déchets et du 'littering'.

De plus, la mise à disposition de différentes poubelles permettant le tri dans les endroits sensibles est à l'étude. Les premiers essais ont été effectués aux Grand-Places mais n'ont guère été satisfaisants. En effet, ces poubelles présentaient un mélange important de déchets. Enfin, il importe de souligner l'effort entrepris pour la diminution des déchets lors des manifestations, notamment par le recours systématique à de la vaisselle réutilisable pour les manifestations importantes organisées à partir du 1^{er} janvier de cette année [2013]. En conclusion, pour permettre un tri plus important que celui déjà réalisé, il serait nécessaire de disposer d'une surface pour le tri et d'une main d'œuvre supplémentaires. De manière générale, les spécialistes du domaine prônent les méthodes de sensibilisation et d'éducation pour limiter les quantités de PET, de verre et d'aluminium sur le domaine public."

M. Pierre Marchioni remercie le Conseil communal pour sa réponse exhaustive et surtout pour les mesures de sensibilisation et de prévention effectuées. Il encourage le Conseil communal à poursuivre dans cette voie.

ooo

20. Divers

A. NOUVELLE PROPOSITION

- n° 10 de MM. Diego Frieden (PCS) et Jean-Pierre Wolhauser (PLR), ainsi que de 22 cosignataires, demandant au Conseil communal la création d'une commission spéciale pour l'étude d'un nouveau logo officiel de la Ville de Fribourg

M. Diego Frieden (PCS) résume la proposition ci-après :

"La question de l'identité visuelle (logo) de la Ville de Fribourg a été, ces derniers mois, l'objet de discussions très animées. Le

Séance du 28 mai 2013

Divers (suite)

constat de départ quasi unanimement partagé est celui de la nécessité pour la Ville de changer de logo. Or, dans l'effort de modernisation entreprise par le Conseil communal et le choix du logo qui s'est ensuivi, deux points principaux ont posé problème.

- 1. Le premier est de nature formelle/esthétique/graphique. En effet, le logo sélectionné par le Conseil communal, sur proposition d'une agence de communication, n'est pas idéal et présente quelques défauts. Il faut, à notre sens, revoir sa conception.*
- 2. Le second est de nature institutionnelle et concerne le caractère bilingue de la ville de Fribourg. Celle-ci, bien que n'ayant pas le statut officiel de commune bilingue, compte pourtant environ un cinquième de germanophones. Or, le logo qui a été sélectionné par le Conseil communal ne comportait malheureusement pas de version allemande. Pour représenter de manière complète et cohérente notre ville, il faut, à notre sens, un logo dans les deux langues officielles du canton qui sont les deux langues principales de notre ville.*

Suite aux réactions vives et négatives qu'a suscitées le logo choisi, le Conseil communal a décidé de le retirer et d'en renvoyer le changement à une date ultérieure. Or, nous sommes d'avis que cet effort doit être poursuivi sans attendre et que la ville doit se doter au plus vite d'un nouveau logo. Cependant, afin d'éviter les problèmes mentionnés ci-dessus et permettre l'approbation la plus large possible du nouveau logo de la ville, nous proposons au Conseil communal d'instituer une commission ad hoc. Celle-ci sera chargée :

- de définir un cahier des charges clair et complet tenant compte des différentes sensibilités et caractéristiques de notre ville. C'est sur la base de ce cahier des charges qu'un nouveau logo, bilingue, sera élaboré;*
- de lancer un concours afin d'attribuer l'élaboration du nouveau logo;*
- de le soumettre pour approbation au Conseil communal.*

L'initiative du nouveau logo est de la compétence du Conseil communal et nous sommes d'avis que celui-ci doit la maintenir. Mais, pour pallier les problèmes précédemment cités, en sus du Conseil communal ou de représentants choisis par celui-ci, cette commission spéciale devrait compter (les personnes ci-dessous s'entendent femme ou homme) :

- un ou plusieurs représentants du Conseil général de la Ville de Fribourg;*
- un représentant par communauté linguistique principale;*
- un représentant d'une organisation à caractère historique;*
- un représentant d'une organisation de défense du patrimoine;*
- un représentant des milieux touristiques;*
- un représentant des milieux de promotion économique;*

Séance du 28 mai 2013

Divers (suite)

- *un ou plusieurs experts des milieux de l'art et du graphisme; celui-ci ou ceux-ci ne pouvant en aucun cas être lié(s) en affaires ou en parenté avec le mandataire de la conception du logo.*

La composition exacte de cette commission reviendra au Conseil communal. Notre souhait est tout simplement d'avoir une commission où soit représenté l'ensemble des milieux concernés par ce nouveau logo. Avec une représentation large, l'assise solide et la bonne réception du nouveau logo ne feront plus aucun doute. Le logo ainsi choisi remplira sa fonction institutionnelle, promotionnelle et symbolique. Le calendrier des travaux est également du ressort du Conseil communal. Nous souhaitons cependant que le Conseil communal institue cette commission au plus vite. Notre ville et notre population en ont grandement besoin."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

B. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 92 de Mme Christa Mutter (Verts) et de MM. Gilles Bourgarel (Verts) et Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 16 cosignataires, demandant au Conseil communal un concept de qualité des installations dans l'espace public et du mobilier urbain

Mme Christa Mutter (Verts) résume le postulat ci-après :

"Nous proposons que le Conseil communal présente un concept concernant les installations dans l'espace public, le mobilier urbain et le rôle d'exemplarité de la Commune en la matière ainsi qu'un rapport sur le remplacement successif des éléments qui ne correspondent pas à ce concept.

Wir schlagen vor, dass der Gemeinderat ein Qualitätskonzept über die Installationen und das Mobiliar im öffentlichen Raum erstellt. Ein beispielhaftes Vorgehen der Gemeinde einführt, und jene Elemente sukzessive, selbst die, die diesem Konzept widersprechen.

La valeur de l'espace urbain, l'atmosphère de vie dans une ville est aussi fonction du soin accordé à cet espace dans les détails : la cohérence et la qualité des installations, le choix des matériaux et des couleurs. Plusieurs villes suisses ont par exemple étudié et posé une signalétique piétonnière cohérente, soignée et évolutive.

La Ville devrait suivre cet exemple :

1. *développer un concept des installations dans l'espace public (domaine public et privé);*
2. *introduire une politique d'exemplarité dans l'aménagement de l'espace public, en commençant par supprimer et remplacer les verrues posées ces dernières années;*
3. *introduire des règles de base pour le mobilier placé dans l'espace public;*
4. *introduire une notion de qualité d'aménagement dans les autorisations pour les enseignes et autres éléments visibles depuis l'espace public.*

Séance du 28 mai 2013

Divers (suite)

Fribourg, on le sait, est un joyau qui présente un quartier médiéval précieux, un grand boulevard remarquable, des quartiers art nouveau et de nombreux bâtiments, fontaines, tours, etc. de valeur.

Fribourg, on le sait et on le voit tous les jours, présente un ensemble d'installations urbaines désastreuses de toutes sortes. La seule exception positive à mentionner est constituée par l'aménagement public et privé de la rue de Romont, mais qui est également défigurée par l'emplacement irréfléchi des poubelles sur socle en béton.

Quelques exemples, liste non exhaustive, d'éléments à supprimer ou à améliorer, publics et privés :

- 1. les panneaux blancs de signalétique touristique, à l'aspect spécialement 'cheap' achetés et posés sans concept et sans tenir compte des propositions concrètes qui avaient été faites par l'Agenda 21 en 2005;*
- 2. les toujours incroyables entrées d'escalators type 'chapelle Charrière' autour d'Equilibre/Manor;*
- 3. les sept ou huit types de poubelles déclinés pour certains modèles en près de cinq couleurs différentes. Les emplacements des modèles récents avec un socle massif en béton ont été choisis sans aucun respect de la qualité et de la fonction des places, chemins et parcs dans lesquels ils sont placés. Citons par exemple le parc Sémiramis, le jardin de l'hôpital des Bourgeois, la place du Petit-Saint-Jean, la rue de Romont, tous défigurés par ces blocs. Des endroits ou des emplacements plus appropriés étaient pourtant facile à trouver;*
- 4. l'installation récente de planches métalliques brunes et spécialement laides au Varis/Joseph-Piller, en face de la BCU, posées de façon illégale par l'ACPC (donc le Canton) et régularisées par la Ville par après. Ceci sur des murets qui se prêtaient bien à la pose d'une balustrade ou mieux, d'éléments qui pourraient devenir des banquettes donnant sur la future zone de rencontre;*
- 5. le mobilier (chaises, parasols, plantes) des terrasses de restaurants où de bons et de mauvais exemples se côtoient. Il ne s'agit pas d'imposer une totale uniformité ni de bannir les couleurs. On peut faire aussi bien 'design sobre' (exemple : TM Café) ou 'couleurs gaies' (exemple : Intrigo) avec une certaine qualité. Mais la Ville devrait édicter quelques règles de base;*
- 6. les totems de zones 30, selon le modèle 'il faut que ça se voit que c'était spécialement bon marché';*
- 7. la place de la Gare, son auvent, son kiosque, ses bacs à fleurs."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 93 de M. Raphaël Casazza (PLR), de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de M. Georges Rhally (DC/VL), ainsi que de 41 cosignataires, demandant au Conseil communal l'évaluation et l'augmentation du nombre de points de récolte des déchets, notamment dans les quartiers de la ville à forte densité de population

M. Raphaël Casazza (PLR) donne lecture du postulat ci-après :

Séance du 28 mai 2013

Divers (suite)

"Selon le rapport de gestion de l'exercice 2012, les quinze points de récolte des déchets de la ville sont de plus en plus fréquentés. Toutefois, certains points de récolte, notamment celui de la route du Comptoir, sont rapidement saturés et débordent régulièrement en raison de la forte augmentation de la population dans certains quartiers (dont celui de Pérolles).

Les postulants prient la Commune de faire une évaluation du nombre de points de récolte et d'en augmenter le nombre, en particulier dans le quartier de Pérolles (par exemple vers le secteur route de la Fonderie / Ecole des métiers)."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 94 de Mme Elena Strozzi (Verts) demandant au Conseil communal la possibilité de proposer à la population (associations de quartier) l'utilisation de "palettes en plastique" pour du jardinage urbain

Mme Elena Strozzi (Verts) donne lecture du postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de proposer à la population (éventuellement par le biais des associations de quartier) de pratiquer du jardinage urbain par la mise à disposition de 'palettes en plastique'".

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

C. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 117 de M. Antoine Marmy (PS) relative à la fusion du Grand-Fribourg

M. Antoine Marmy (PS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"J'interviens ici au nom de la Jeunesse socialiste, qui prend la parole ces jours dans tous les conseils généraux de l'agglomération fribourgeoise pour témoigner de l'impatience de la jeune génération par rapport à la fusion du Grand-Fribourg.

Pour notre génération, une fusion n'apparaît pas comme une vague bonne idée, mais comme une évidence.

Les arguments en sa faveur sont multiples et je ne vais pas les répéter. Je ne prendrai comme exemple que les infrastructures sportives : les péripéties liées à la construction d'une nouvelle piscine le montrent clairement, le besoin existe. On l'a vu encore hier lors de l'examen des comptes que certaines communes rechignent à payer leur part.

Les entités politiques correspondent toujours moins à la réalité de la vie des gens et risquent de devenir un frein à des politiques ambitieuses. D'où mes questions au Conseil communal : à moyen terme, est-il encore possible de faire évoluer de façon volontaire et efficace les services aux citoyens avec des territoires communaux morcelés au sein

Séance du 28 mai 2013

Divers (suite)

d'une même agglomération ? Les différentes commissions de fusion des communes partenaires semblent vouloir aller toutes dans la même direction. Dès lors, où se situe le blocage ? "

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, répond de la manière suivante :

"Il est évident que l'idée de fusion est une idée largement partagée non seulement par la génération des jeunes, mais aussi par le Conseil communal et j'imagine, d'après tous les débats que j'ai pu entendre, dans le cadre notamment de la Commission de fusion du Conseil général, par le Conseil général également et toutes les forces politiques ici présentes et aussi par une majorité importante du Grand Conseil qui a voté une résolution en sa faveur, à raison de 81 Députés contre 3. Ce n'est donc pas l'apanage des jeunes, mais de toutes les générations, en tout cas de la ville de Fribourg, qui sont concernées par cette question. Le plébiscite du Grand Conseil sur la question de la fusion témoigne de l'intérêt de tous les groupes politiques pour le sujet, quelle qu'en soit l'origine communale.

Rappelons également que la population du canton, celle de Fribourg d'autant plus et celle du Grand-Fribourg aussi, avait sollicité d'une manière tout à fait importante la loi cantonale sur les fusions : cette loi avait été décidée en 2011 par le Grand Conseil et introduisait non seulement des aides financières importantes, à savoir 200 francs par habitant, mais également un facteur de multiplication lié au nombre de communes qui fusionnent. Cette loi avait donc été largement adoptée par la population fribourgeoise et encore plus fortement plébiscitée par la population du Grand-Fribourg.

Elle introduisait également un processus, qui touche maintenant gentiment à sa fin, par lequel était confié au Préfet de chaque district le soin de présenter plusieurs scénarii de fusion. A ce stade, le Conseil communal de la Ville de Fribourg, comme du reste tous les conseils communaux du district, tout comme ceux de l'ensemble du canton, ont été consultés et ont exprimé leur point de vue. La Ville de Fribourg a fait connaître son point de vue et nous considérons toujours comme solution idéale la fusion avec les communes de Villars-sur-Glâne, de Marly, de Givisiez, de Granges-Paccot et de Corminboeuf et pourquoi pas de Chésopelloz et aussi de Pierrafortscha. Où en sommes-nous maintenant, après avoir procédé à ces consultations ? Le Conseil d'Etat a reçu les dernières positions du Préfet et il lui appartient maintenant, dans des délais relativement raisonnables, c'est-à-dire d'ici aux vacances d'été, de prendre, sur les différentes propositions émanant de chaque district, une décision politique. Vous le savez également, ce processus est quelque peu 'pollué' par d'autres débats : celui de 2C2G qui représente un blocage dans la mesure où il ne correspond pas au plan de fusion du Préfet mais sur lequel le Conseil d'Etat devra statuer en prenant une décision politique. Il y a également, un blocage au niveau fiscal qui est opéré par la Commune de Villars-sur-Glâne. Pour résumer, le blocage se situe essentiellement au niveau fiscal."

M. Antoine Marmy (PS) est satisfait de la réponse.

- n° 118 de M. Antoine Marmy (PS) relative à la mise au concours de la manifestation qui succédera à la Jazz Parade

Séance du 28 mai 2013

Divers (suite)

M. Antoine Marmy (PS) renvoie à un article paru dans "La Liberté" au début de l'année 2013 concernant la décision quant à l'attribution de la manifestation culturelle qui va succéder à la Jazz Parade.

"Cette décision devait être connue à la fin mars, voire au début avril. Qu'en est-il ?"

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, répond comme suit :

"Le processus lié à la décision du jury est plus long que prévu, mais comme le dit le communiqué de presse du début de l'année, les résultats tomberont ce printemps. Vous serez d'accord avec moi, celui-ci doit encore venir ! Je vous rassure en disant que le résultat sera connu d'ici à l'été."

M. Antoine Marmy (PS) est satisfait de la réponse.

- n° 119 de M. François Miche (PS) relative à l'état de l'étang du Jura

M. François Miche (PS) s'exprime comme suit :

"Je souhaite m'enquérir du processus d'assainissement de l'étang du Jura."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond comme suit :

"Je remercie M. F. Miche de porter notre attention sur l'état de l'étang du Jura. Ce souci a été souligné dans plusieurs interventions, notamment au sein de l'Association de défense des intérêts du quartier du Jura et également au sein du Conseil communal. Il est vrai qu'il y avait eu, il y a une quinzaine ou une vingtaine d'années, un curage important de l'étang du Jura. Actuellement, la vase est trop importante, ainsi que les nénuphars. La situation est problématique. Nous avons mandaté, le 8 avril 2013, une entreprise du nom de 'Aquabio', spécialisée dans le domaine, qui, opère un diagnostic sur l'état de l'étang par rapport à la flore, à la faune et aux sédiments qui s'y trouvent. Elle examinera également les berges. Elle élaborera différentes variantes d'assainissement ces prochaines semaines et les soumettra au Conseil communal. Les coûts engendrés par cet assainissement seront portés au budget et avalisés par le Conseil général dans le cadre du budget 2014."

M. François Miche est satisfait de la réponse.

- n° 120 de M. François Miche (PS) relative à la vidéosurveillance du complexe de Torry

M. François Miche (PS) fait référence à la dernière assemblée des quartiers Jura/Torry lors de laquelle il a été fait mention d'un projet pilote au sujet de la vidéosurveillance en ville de Fribourg, notamment dans le quartier de Torry. *"Qu'en est-il ?"*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond en ces termes :

Séance du 28 mai 2013

Divers (suite)

"M. F. Miche renvoie à une question qui a été posée dans les 'Divers' de l'assemblée de l'Association de quartier du Jura, question se rapportant à la situation vécue autour des immeubles de Torry, dont la Fondation du logement est propriétaire et qui est présidée par Mme Madeleine Genoud-Page.

Lors de cette assemblée, j'avais dit, en présence de M. le Préfet, qu'il y avait des contrôles accentués de la part de la police de proximité et qu'il était envisagé de mettre, autour de ces immeubles, des caméras de surveillance. Depuis cette assemblée, le Conseil de fondation s'est à nouveau réuni et a discuté de cette problématique. Il a suspendu sa décision de poser des caméras, pour des motifs notamment de coût et de l'efficacité non avérée de cette installation."

M. François Miche (PS) est satisfait de cette réponse.

- n° 121 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à la manière de rendre hommage aux membres démissionnaires

M. Christoph Allenspach (PS) s'exprime dans les termes ci-après :

"Il s'agit d'une suggestion, adressée à la Présidence et aux membres du Bureau, pour déterminer de quelle manière les membres démissionnaires du Conseil général doivent être remerciés. Notre procédure très formalisée se contente parfois d'une seule phrase pour prendre congé d'un membre qui a travaillé durant plusieurs législatures au sein du Conseil général. Hier, notre collègue, Alexandre Saccerdoti, a pris la parole à juste titre pour remercier notre ancienne collègue, Mme Martine Morard.

Notre collègue a œuvré durant 22 ans [ndlr: 17 ans] au sein du Conseil général et s'est distinguée par ses interventions avisées. Je me souviens d'elle comme la brillante Présidente d'une commission spéciale concernant le règlement du personnel de la Ville de Fribourg. Il faut trouver une autre forme, un geste, qui corresponde à l'engagement dont a fait preuve le membre démissionnaire du Conseil général."

Le Président précise qu'il existe un protocole qui honore un membre démissionnaire qui a passé vingt ans au sein du Conseil général en lui organisant une réception. A cette occasion, un cadeau est également offert.

Cette question sera portée à l'ordre du jour, sous la rubrique "Divers" de la prochaine séance du Bureau.

- n° 122 de M. Georges Rhally (DC/VL) relative à la suppression des panneaux "chiens en laisse" plantés sur la pelouse du Domino

M. Georges Rhally (DC/VL) s'exprime comme suit :

"Il s'agit d'une question très terre à terre. Sur la place du Domino, il y avait des pancartes désignant un 'chien en laisse', pour inciter les propriétaires à tenir leur chien en laisse. Ces panneaux ont disparu, quelle en est la raison ?"

Séance du 28 mai 2013

Divers (suite)

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, répond comme suit:

"En effet, ces pancartes ont été ôtées. Je rappelle que nous avons répondu il y a quelque temps à un postulat de manière exhaustive, sur cinq ou six pages, sur la détention des chiens. Dans ce cadre-là, nous avons aussi examiné la pertinence, respectivement la non-pertinence, de cette signalisation sur le jardin du Domino notamment. Nous avons décidé d'ôter cette signalisation qui induisait plus en erreur les usagers du domaine public et les détenteurs de chien, qu'elle ne servait réellement la collectivité. Par contre, des contrôles se font régulièrement par la Police locale et des amendes d'ordre sont régulièrement prononcées à l'encontre de propriétaires de chien qui ne ramassent pas les crottes de leur chien."

M. Georges Rhally (DC/VL) est satisfait de la réponse. Il fait remarquer toutefois que tôt le matin, les propriétaires de chien laissent gambader leurs animaux sans laisse.

D. AUTRES INTERVENTIONS

Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) demande de faire huiler la porte d'entrée de la grande salle de la Maison de Justice, afin qu'elle ne grince plus autant.

M. Daniel Gander (UDC) propose de faire enlever les affichettes qui ornent peu judicieusement ladite porte d'entrée.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président clôt la séance. Il est 21.15 heures.

Fribourg, le 13 juin 2013
NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

La collaboratrice scientifique :

Pierre-Olivier NOBS

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI